



**DOUCET, BETH & ASSOCIÉS**

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

## **Association ACCUEIL GOUTTE D'OR**

SIEGE SOCIAL : 26 RUE DE LAGHOUAT 75018 PARIS

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

#### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

*À l'Assemblée Générale de l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR*

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15/10/2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 26 avril 2022

**DOUCET, BETH ET ASSOCIES**

*Commissaire aux Comptes*



Représentée par Nathalie ELIO

## **Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes**

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN

ACTIF		Exercice au 31/12/2021			Exercice N-1	
		BRUT	Amortissements	NET	au 31/12/2020	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 032	5 032		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		<b>Total</b>	<b>5 032</b>	<b>5 032</b>		
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériels, et outillage industriels	475 124	447 281	27 843	
		Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes						
	<b>Total</b>	<b>475 124</b>	<b>447 281</b>	<b>27 843</b>		
Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	15		15		
	Prêts					
	Autres	1 386		1 386		
	<b>Total</b>	<b>1 401</b>		<b>1 401</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>481 558</b>	<b>452 314</b>	<b>29 244</b>	<b>24 509</b>	
Actif circulant	Stocks	Stocks et en-cours				
		Marchandises				
		<b>Total</b>				
		Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	166 342		166 342	113 173
		Créances reçus par legs ou donations				
		Autres	5 530		5 530	7 645
		<b>Total</b>	<b>171 872</b>		<b>171 872</b>	<b>120 817</b>
	Divers	Valeurs mobilières de placement	53 613		53 613	53 140
		Instuments de trésorerie				
Disponibilités		362 831		362 831	365 043	
<b>Total</b>		<b>416 444</b>		<b>416 444</b>	<b>418 183</b>	
Charges constatées d'avance		2 146		2 146	2 452	
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>		<b>590 462</b>		<b>418 590</b>	<b>420 636</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion Actif						
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 072 020</b>	<b>452 314</b>	<b>619 706</b>	<b>565 962</b>	



## BILAN

ACCUEIL GOUTTE D'OR  
CENTRE SOCIAL

26 rue de Laghouat - 75018 Paris  
01 42 51 87 75 - www.accueilgouttedor.fr  
ago@ago.asso.fr

PASSIF		31/12/2021	31/12/2020	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires	40 018	40 018	
	Fonds propres complémentaires	3 569	3 569	
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres complémentaires (résultats sous contrôle de tiers financeurs)	27 377	27 377	
	Fonds propres statutaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
Subventions d'équipement	18 340	13 239		
Report à nouveau	198 705	112 260		
Résultat de l'exercice	<b>+68 451</b>	<b>+86 445</b>		
<b>TOTAL I</b>		<b>356 459</b>	<b>282 908</b>	
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
<b>TOTAL II</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
PROVISIONS	Provisions pour risques	29 413	28 400	
	Provisions pour charges	21 450		
	<b>TOTAL III</b>		<b>50 863</b>	<b>28 400</b>
DETTES	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)			
	Emprunts et dettes financières diverses (3)			
	<b>Total IV</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 501	20 786	
	Dettes fiscales et sociales	91 724	93 713	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	0	44 494		
Instrument de trésorerie				
<b>Total V</b>		<b>105 225</b>	<b>158 993</b>	
Produits constatés d'avance (1)		107 159	95 661	
<b>TOTAL DES DETTES ET DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		<b>212 384</b>	<b>254 654</b>	
Ecart de conversion passif				
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>619 706</b>	<b>565 962</b>	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1)				
		Dont à plus d'un an		
		Dont à moins d'un an	107 159	
			95 661	
Renvois :	(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	du 01/01/21	du 01/01/20
	du 31/12/21	du 31/12/20
	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	1 435	1 440
Ventes de biens et services		
Produits de tiers financeurs		
Subventions d'exploitation		
- Subventions ETAT	128 347	87 915
- Subventions communes	359 711	364 256
- Subventions CAF	283 598	206 034
- Autres subventions	50 255	25 452
- Fonds privés	12 000	17 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	1 583	4 241
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	32 071	65 860
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Participations des usagers	17 718	8 917
Produits des activités annexes	4 492	6 644
<b>TOTAL I</b>	<b>891 210</b>	<b>788 257</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achat de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	226 343	141 558
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	22 722	20 962
Salaires et traitements	408 285	410 815
Charges sociales	180 308	166 329
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	9 318	9 707
Dotation aux provisions	50 863	28 400
Dotation aux provisions pour risques et charges		
Report en fonds dédiés		
Autres charges		
<b>TOTAL II</b>	<b>897 838</b>	<b>777 771</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-6 628</b>	<b>10 486</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	1 173	1 220
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>1 173</b>	<b>1 220</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 173</b>	<b>1 220</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II) + (III-IV)</b>	<b>-5 454</b>	<b>11 706</b>



Association Loi 1901  
Siret : 408 646 008 00057

**ACCUEIL GOUTTE D'OR  
CENTRE SOCIAL**

26 rue de Laghouat - 75018 Paris  
01 42 51 87 75 - www.accueilgouttedor.fr  
ago@ago.asso.fr

Compte de résultat du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

	du 01/01/21 du 31/12/21	du 01/01/20 du 31/12/20
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	77 683	78 635
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>77 683</b>	<b>78 635</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	3 778	3 896
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>3 778</b>	<b>3 896</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V -VI)</b>	<b>73 905</b>	<b>74 739</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS I + III + V</b>	<b>970 066</b>	<b>868 112</b>
<b>TOTAL DES CHARGES II + IV + VI + VII + VIII</b>	<b>901 616</b>	<b>781 667</b>
<b>RESULTAT EXCEDENTAIRE</b>	<b>+68 451</b>	<b>+86 445</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Produits		
Bénévolat	82 860	122 900
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total produits</b>	<b>82 860</b>	<b>122 900</b>
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	82 860	122 900
<b>Total charges</b>	<b>82 860</b>	<b>122 900</b>



**Association Accueil Goutte d'Or**

26 rue de Laghouat Paris 18<sup>e</sup>

Association Loi 1901

SIRET : 408 646 008 00057 - APE 9499Z

---

**ANNEXE  
AUX COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

# TABLE DES MATIERES

<b>I. – Présentation et Faits caractéristiques de l'exercice</b>	<b>4</b>
A. Présentation de l'association	4
B. Fait significatifs de l'exercice	4
<b>II. – Principes, règles et méthodes comptables</b>	<b>5</b>
A. Changement de méthode comptable	5
B. Provisions	5
C. Indemnité de fin de carrière	5
D. Méthode de détermination des produits	5
E. Charges constatées d'avance	5
F. Produits constatés d'avance	5
<b>III. – Notes relatives aux postes de bilan Actif</b>	<b>6</b>
A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	6
B. Immobilisations financières	7
C. Stocks et en-cours	7
D. Etat des Créances et dépréciations liées	7
E. Créances	7
F. Valeurs mobilières de placement	7
<b>IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif</b>	<b>8</b>
A. Tableau des fonds propres	8
B. Subventions d'investissement	8
C. Provisions	8
1. Provision pour risques et charges	8
2. Provisions réglementées	9
D. Fonds dédiés	9
E. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	9
F. Etat des échéances et des dettes	9
G. emprunts	9
<b>V. Détail des opérations de clôture</b>	<b>10</b>
A. Charges à payer et produits à recevoir	10
B. Produits et charges imputables à un autre exercice	10
<b>VI. Notes relatives au compte de résultat</b>	<b>11</b>
A. Produits d'exploitation	11
B. Cotisations	11
C. Dons, mécénat	11
D. Legs, donations ou assurances-vie	11
E. Charges d'exploitation	12

F. Résultat financier	12
G. Résultat exceptionnel	13
H. Transfert de charges	13
I. Résultat et impôts sur les bénéfices	13
J. Contributions volontaires en nature	13
1. Bénévolat	13
2. Dons en nature	13
3. Dons de service	13
4. Mécénat de compétences	13
<b>VII. Autres informations</b>	<b>14</b>
A. Effectif moyen	14
B. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés	14
C. Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants	14
D. Filiales et participations	14
E. Engagements hors bilan	14
1. Engagements donnés	14
2. Engagements reçus	14
3. Engagements pris en matière de crédit-bail	14
4. Autres opérations non inscrites au bilan	14
5. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes	14

## **I. – PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **A. Présentation de l'association**

L'association Accueil Goutte d'Or a pour objectif :

de promouvoir, de favoriser et d'harmoniser toutes initiatives permettant de répondre avec efficacité aux multiples exigences de justice et de solidarité au sein du quartier de la Goutte d'Or et tout particulièrement d'aider à l'accueil, à l'insertion des habitants dans ce quartier ainsi qu'à son développement social.

Ses moyens d'action sont, notamment, la mise en place et la gestion de permanences d'accueil et de suivi social, de structures de médiation sociale, d'accompagnement scolaire et de formation pour jeunes et adultes et de toute activité concourant aux buts de l'association.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 619 706 euros.

Le résultat net comptable est un excédent 68 451 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20 avril 2021 par les dirigeants de l'entité.

### **B. Fait significatifs de l'exercice**

#### ➤ Impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19

En 2021, Les activités ont repris progressivement en les adaptant à la crise sanitaire liée à la Covid-19. Son impact sur les comptes clos au 31/12/2021 sont les suivants :

1/ Bilan

- Pas de reports de dettes sociales / fiscales / fournisseurs

2/ Compte de résultat

- Aide indemnité activité partielle reçue sur l'exercice pour 3735 € et comptabilisée en transfert de charges (directive CNAV)
- Aide de 40645€ de la CAF de Paris pour la halte-garderie « Caravelle » et comptabilisée en produits exceptionnels.
- Difficultés à recruter du personnel que ce soit pour notre halte-garderie ou pour le centre social, donc une masse salariale moindre.

#### ➤ Autres faits caractéristiques de l'exercice

Le soutien de nos principaux financeurs que ce soit la CAF de Paris ou la Ville de Paris  
La difficulté de recruter du personnel salarié et des bénévoles a un impact direct sur le fonctionnement des activités

## **II. – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l’Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d’enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l’exploitation,
- permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **A. Changement de méthode comptable**

Il n’y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l’exercice.

### **B. Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d’un événement passé de l’entité à l’égard d’un tiers, susceptible d’être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l’objet d’une comptabilisation au titre de provision.

### **C. Indemnité de fin de carrière**

La convention collective de l’entité prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d’une provision.

L’indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière.

### **D. Méthode de détermination des produits**

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode du prorata temporis.

### **E. Charges constatées d’avance**

Les charges constatées d’avance correspondent à des charges payées en 2021 mais concernant l’exercice 2022.

### **F. Produits constatés d’avance**

Les produits constatés d’avance correspondent à des produits perçus ou comptabilisés mais concernant l’exercice 2022.

### III. – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

#### A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an - 2 ans
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements, installations	Linéaire	5-10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel professionnel	Linéaire	5 ans
Ordinateurs	Linéaire	2-4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Immobilisations incorporelles</i>	5 032	0	0	5 032
Frais d'établissement				0
Frais de recherche et de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 032			5 032
Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
<i>Immobilisations corporelles</i>	476 390	14 053	15 318	475 124
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels, outillages industriels	476 390	14 053	15 318	475 124
Autres immobilisations corporelles				0
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				0
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>481 422</b>	<b>14 053</b>	<b>15 318</b>	<b>480 157</b>
<i>Immobilisations incorporelles</i>	5 032	0	0	5 032
Amorts frais d'établissement				0
Amorts frais de recherche et de développement				0
Amorts donations temporaires d'usufruit				0
Amorts concession, logiciels	5 032			5 032
Amorts autres immobilisations incorporelles				0
<i>Immobilisations corporelles</i>	453 282	9 318	15 318	447 281
Amorts des constructions				0
Amorts installations techniques, matériels, outillages	400 711	4 491		405 202
Amorts autres immobilisations corporelles	52 571	4 827	15 318	42 080
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>458 314</b>	<b>9 318</b>	<b>15 318</b>	<b>452 314</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>	<b>23 108</b>	<b>4 735</b>	<b>0</b>	<b>27 843</b>

## B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées :

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Participation Crédit Mutuel	15			15
Dépôt Garantie Paris Habitat	1 236			1 236
Dépôt Garantie Servicéo	150			150
<b>TOTAUX</b>	<b>1 401</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 401</b>

## C. Stocks et en-cours

Il n'y a pas de stocks et d'encours

## D. Etat des Créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances, usagers et comptes rattachés	166 342	166 342	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Autres créances	5 530	5 530	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	2 146	2 146	
<b>TOTAUX</b>	<b>174 018</b>	<b>174 018</b>	<b>0</b>

## E. Créances

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2021.

## F. Valeurs mobilières de placement

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
FCP (PSB PARIS MONTMARTRE)	53 140	473		53 613
<b>TOTAUX</b>	<b>53 140</b>	<b>473</b>	<b>-</b>	<b>53 613</b>

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des FCP (PSB PARIS MONTMARTRE) et sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out).

Il reste 53613 (PSB PARIS MONTMARTRE) d'une valeur unitaire de 1 euros, soit un total de 53613 euros au 31/12/2021.

Au 31/12/2021, les plus-values latentes représentent 0 euros.

#### IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

##### A. Tableau des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	43 586				43 586
Fonds propres avec droit de reprise	27 377				27 377
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau (RAN)	112 260	86 445			198 705
Excédent ou déficit de l'exercice	86 445	-86 445	68 451		68 451
<b>Situation nette</b>	<b>269 668</b>	<b>0</b>	<b>68 451</b>	<b>0</b>	<b>338 119</b>
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	13 239		10 500	-5 400	18 340
Provisions réglementées					0
<b>TOTAL</b>	<b>282 907</b>	<b>0</b>	<b>78 951</b>	<b>-5 400</b>	<b>356 459</b>

##### B. Subventions d'investissement

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations non amortissables est étalée sur le nombre d'années pendant lesquelles les immobilisations sont inaliénables aux termes du contrat. A défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de chaque subvention concernée, proratisée la première année en fonction de la date d'acquisition des immobilisations.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant global des subventions d'investissements	85 737	10 500	-2 240	93 997
Quotes-parts virées au résultat	-72 498	-5 400	2 240	-75 658
<b>TOTAL SUBV NETTES</b>	<b>13 239</b>	<b>5 100</b>	<b>0</b>	<b>18 340</b>

##### C. Provisions

###### 1. Provision pour risques et charges

Des provisions d'un total de 50 863 figurent au bilan au 31/12/2021 et correspondent à :

Provisions pour risques d'emploi 21 557

Règle : Salarié(e) ayant plus de 2 ans d'ancienneté et dont le secteur d'activité comporte d'importantes incertitudes de financements

Base de calcul : L'indemnité légale de licenciement est fixée comme suit :

Un cinquième de mois de salaire par année de présence dans l'entreprise, auquel s'ajoutent deux quinzièmes de mois par année au-delà de dix ans d'ancienneté.

Provision pour retraite 7 856

Règle : Salarié(e)s âgé(e)s de plus de 55 ans hors salariés de la halte-garderie

Base de calcul : 1/60e de la rémunération annuelle par année d'ancienneté avec un maximum de 15ans

### Provisions pour travaux 21 450

Travaux à la halte-garderie Caravelle, 1 rue de la Goutte d'Or Paris 18<sup>e</sup>, mise aux normes du local conformément à la réforme de la réglementation des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant).

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques	28 400	29 413	-28 400	29 413
Provisions pour travaux		21 450		21 450
<b>TOTAL</b>	<b>28 400</b>	<b>50 863</b>	<b>-28 400</b>	<b>50 863</b>

### 2. Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2021.

### D. Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2021.

### E. Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Tiers financeurs	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Résultat sous contrôle de tiers financeurs Mairie de Paris Direction des Familles et de la Petite Enfance ( DFPE )	27 377			27 377

### F. Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 501	13 501		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	45 168	45 168		
Organismes sociaux	39 811	39 811		
Etat et autres collectivités publiques	6 745	6 745		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	107 159	107 159		
<b>TOTAUX</b>	<b>212 384</b>	<b>212 384</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### G. emprunts

Il n'y a pas d'emprunts au 31/12/2021.

## V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

### A. Charges à payer et produits à recevoir

#### DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs	1 377
▪ Fournisseurs factures non parvenues	11 288
▪ Autres débiteurs	836
▪ Provision sur congés payés	42 063
▪ Provision sur heures à récupérer	3 105
▪ Provision sur charges sociales CP et heures à récupérer	18 938
▪ Cotisations sociales à payer	20 873
▪ Etat, taxes à payer (formation professionnelle, taxe sur les salaires, impôt sur les dividendes et prélèvement à la source)	6 745

#### DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients, produits à recevoir	5 530
▪ Financeurs, financements à recevoir	166 342
▪ Encours sur études	

### B. Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	2 146
▪ Produits constatés d'avance	107 159

## VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### A. Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

#### A.1 – Dons, mécénat et médias, fondations, legs et donations

- Dons :	1 583
- Fondations et organismes privés :	12 000

**Total** 13 583

#### A.2 – Subvention de collectivités publiques

- Etat Préfecture de Paris :	128 347
- Département et Ville de Paris :	359 711
- CAF de Paris :	283 598
- Autres organismes (ANCV, CNAV, AG2R et Pole emploi) :	50 255

**Total** 821 911

#### A.3 – Cotisations et autres produits

- Cotisations des adhérents :	1 435
- Participations des usagers :	17 718
- Prestations aux associations (comptabilité)	2 000
- Produits des activités annexes	2 492

**Total** 23 645

Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges 32 071

**Total des produits** 891 210

### B. Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

### C. Dons, mécénat

Dons perçus provenant de la générosité du public 1 583

### D. Legs, donations ou assurances-vie

Il n'y a pas de legs, donations ou assurances-vie au 31/12/2021.

## E. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Achats :	32 974	4%	Fournitures d'entretien, de bureau, d'activités, d'énergie et petits équipements.
Services extérieurs :	76 300	8%	Ménage, locations, travaux d'entretien, maintenance, assurance, cotisations.
Autres services extérieurs :	117 069	13%	Rémunérations d'intermédiaires, intérim, publicité, publications, activités familles et enfance-jeunesse, missions et réceptions, frais de télécommunication et internet, services bancaires.
Impôts et taxes :	22 722	3%	Taxe sur les salaires et formation continue assises sur les rémunérations versées. Impôts sur les dividendes.
Charges de personnel :	408 285	45%	Rémunérations brutes versées
Charges sociales :	143 987	16%	Charges patronales versées aux organismes sociaux (Urssaf, caisses de retraite et de prévoyance, mutuelles), provisions CP et heures à récupérer
Autres charges :	36 321	4%	Indemnités de transport, indemnité télétravail, primes pouvoir d'achat, titres restaurant, médecine du travail, gratifications et CSE
Dotations aux amortissements :	9 318	1%	
Dotations aux provisions :	50 863	6%	
TOTAL	897 838		

## F. Résultat financier

Le résultat financier est de		+ 1 173
Produits financiers :		1 173
- Produits sur intérêts des livrets :	1 173	
Charges financières		-
- Néant	-	
	-	
	-	

## G. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de		+ 73 905
Produits exceptionnels :		77 683
- Quote Part de subventions d'investissement virée au CR :	5 400	
- Produits sur exercices antérieurs : Subvention CAF concernant l'exercice 2020 ( halte garderie Caravelle )	31 638	
- Autres produits exceptionnels : subvention CAF aide exceptionnelle pour la halte garderie Caravelle	40 646	
Charges exceptionnelles :		3 778
- Charges sur exercices antérieurs :	3 437	
- Autres Charges exceptionnelles :	341	
- Valeur comptable des éléments d'actif cédés :	-	

## H. Transfert de charges

Transfert de charges (activité partielle et indemnités journalières)	3 075
Transfert de charges (remboursement formation)	375
Transfert de charges (remboursement de charges)	221
Total	3 671

## I. Résultat et impôts sur les bénéficiaires

L'association n'est pas concernée car non fiscalisée.

## J. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 122900€ et correspondent à :

### 1. Bénévolat

L'association bénéficie de l'aide de 63 bénévoles équivalent à 2.29 ETP

SECTEUR	Nb de bénévoles	Nb d'heures bénévoles
ACCUEIL	2,00	400,00
ENFANCE ET JEUNESSE	28,00	1 314,00
FORMATION POUR ADULTES	16,00	1 030,00
GESTION ET MAINTENANCE INFORMATIQUE	1,00	300,00
INSTANCES DE DIRECTION	13,00	690,00
PERMANENCE SOCIALE	3,00	430,00
TOTAUX	63,00	4 164,00
En ETP		2,29
Taux horaire chargé (1)		20 €
Valorisation du bénévolat		82 864 €
Arrondi à		82 860 €

(1) Base d'un salaire animateur (coefficient 467 de la CCN ALISFA au 1<sup>er</sup> janvier 2021, valeur du point =55.00

### 2. Dons en nature

Néant

### 3. Dons de service

Néant

### 4. Mécénat de compétences

Néant

## VII. AUTRES INFORMATIONS

### A. Effectif moyen

	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres			
Employés	13,00	2,00	11,00
Apprentis			
<b>TOTAUX</b>	<b>13,00</b>	<b>2,00</b>	<b>11,00</b>
En ETP	11,05		

### B. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

### C. Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

Les sommes versées globalement aux membres du conseil d'administration sont les suivantes :

Opérations et engagements envers les dirigeants	A l'ouverture	Montants versés	Remboursements	A la clôture
Avances et crédits alloués	0			0
Rémunérations allouées	0			0
Engagement pour pensions de retraite	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### D. Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

### E. Engagements hors bilan

#### 1. Engagements donnés

Néant

#### 2. Engagements reçus

Néant

#### 3. Engagements pris en matière de crédit-bail

FRANFINANCE, location longue durée d'un photocopieur de marque Toshiba e-studio.  
Engagement jusqu'au 31/12/2023, 1346€ de loyer annuel.

#### 4. Autres opérations non inscrites au bilan

#### 5. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet DOUCET BETH assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 6594 euros pour l'exercice.